

DEMARCHE RSE

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

PARCOURS D'ENGAGEMENT DES CABINETS
DE GÉOMÈTRE-EXPERT



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



SOMMAIRE

04	PROFESSION GÉOMÈTRE-EXPERT : ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET VOLONTARISTE DE RSE • Le mot du Président de la commission RSE • RSE : 10 mn pour tester votre niveau de maturité RSE
06	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE : DE QUOI PARLE-T-ON ? • La RSE expliquée en vidéo • La RSE, une vraie opportunité pour les cabinets de géomètre-expert
08	LE RÉFÉRENTIEL SECTORIEL «GÉOMÈTRES-EXPERTS» • La démarche de construction du référentiel • Les objectifs du référentiel • Le contenu du référentiel
13	LES 8 THÉMATIQUES DU RÉFÉRENTIEL SECTORIEL • Relations et conditions de travail responsables • Respect de l'intérêt des clients et tiers concernés • Préservation de l'environnement • Ethique dans les relations d'affaires • Développement local et intérêt général • Respect des droits des personnes • Gouvernance responsable • Société à mission
38	LES ÉTAPES CLÉS POUR METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE RSE • Identifier et hiérarchiser ses parties prenantes • Faire un auto-diagnostic • Prioriser les enjeux RSE • Définir et déployer un plan d'actions RSE
41	LE PARCOURS D'ENGAGEMENT RSE • Découvrir la RSE et s'inspirer • Se former • Se faire accompagner • Se faire labelliser



Profession géomètre-expert : engagée dans une démarche collective et volontariste de RSE

Responsabilité sociétale, climat et biodiversité sont au cœur de la résilience des entreprises et de leur compétitivité sur le long terme. Ainsi, bon nombre de chefs d'entreprises cherchent des moyens de conjuguer RSE et relance économique, voire y décèlent une occasion de muscler leur responsabilité sociale et environnementale pour accroître la performance, la productivité et la pérennité des cabinets de géomètre-expert, en mettant les enjeux sociaux et environnementaux au cœur de leur stratégie d'entreprise.

La démarche prospective « géomètre-expert 2030 » lancée en janvier 2020 qui visait à construire collectivement une vision de la profession et de ses instances dirigeantes à l'horizon de 2030 comporte plusieurs axes transformatifs, parmi lesquels la mise à disposition par l'OGE d'outils permettant aux géomètres-experts d'intégrer une démarche RSE au sein de leur entreprise.

Cet axe de travail constitue en quelque sorte la « raison d'être » de la commission RSE que je préside depuis 2020 et qui a été mandatée pour construire un label sectoriel RSE « géomètres-experts ».

Notre première tâche a consisté à établir un référentiel RSE dédié aux géomètres-experts. Il a été structuré autour des 7 thématiques centrales de la RSE : mettre en place une gouvernance responsable, respecter les droits des personnes, développer des relations et conditions de travail responsables, préserver l'environnement, développer l'éthique dans les relations d'affaires, respecter les intérêts des consommateurs, et enfin viser le développement local et l'intérêt général. Ce référentiel comporte 14 principes d'action et 58 types d'investissement responsable, illustrés d'exemples concrets. Il est décrit de manière détaillée dans le présent livret d'accompagnement des cabinets de géomètre-expert dans leur parcours d'engagement RSE, un parcours décliné en quatre étapes : découvrir, se former, se faire accompagner et se faire labelliser.

Le présent livret vous explique notamment comment utiliser les outils qui seront mis à disposition par l'OGE pour tester votre niveau de maturité RSE et pour réaliser un diagnostic en vue d'obtenir le certificat « Engagé RSE » ou de bénéficier du label sectoriel « Performant RSE » en fonction du score obtenu.

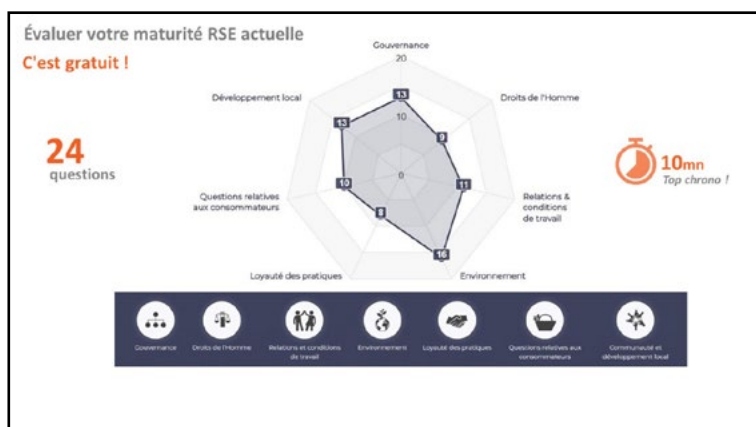
En 2010, l'OGE mettait en place l'Agenda 21 des géomètres-experts, une démarche pionnière à l'échelon d'une profession, qui comportait 25 actions dédiées aux cabinets pour leur permettre d'intégrer le développement durable dans la gestion d'entreprise et les pratiques métier. Douze ans après, il nous faut prendre le virage de la RSE. C'est l'opportunité pour tout géomètre-expert de réinventer sa place dans la société et de transformer sa relation client afin de gagner en performance.

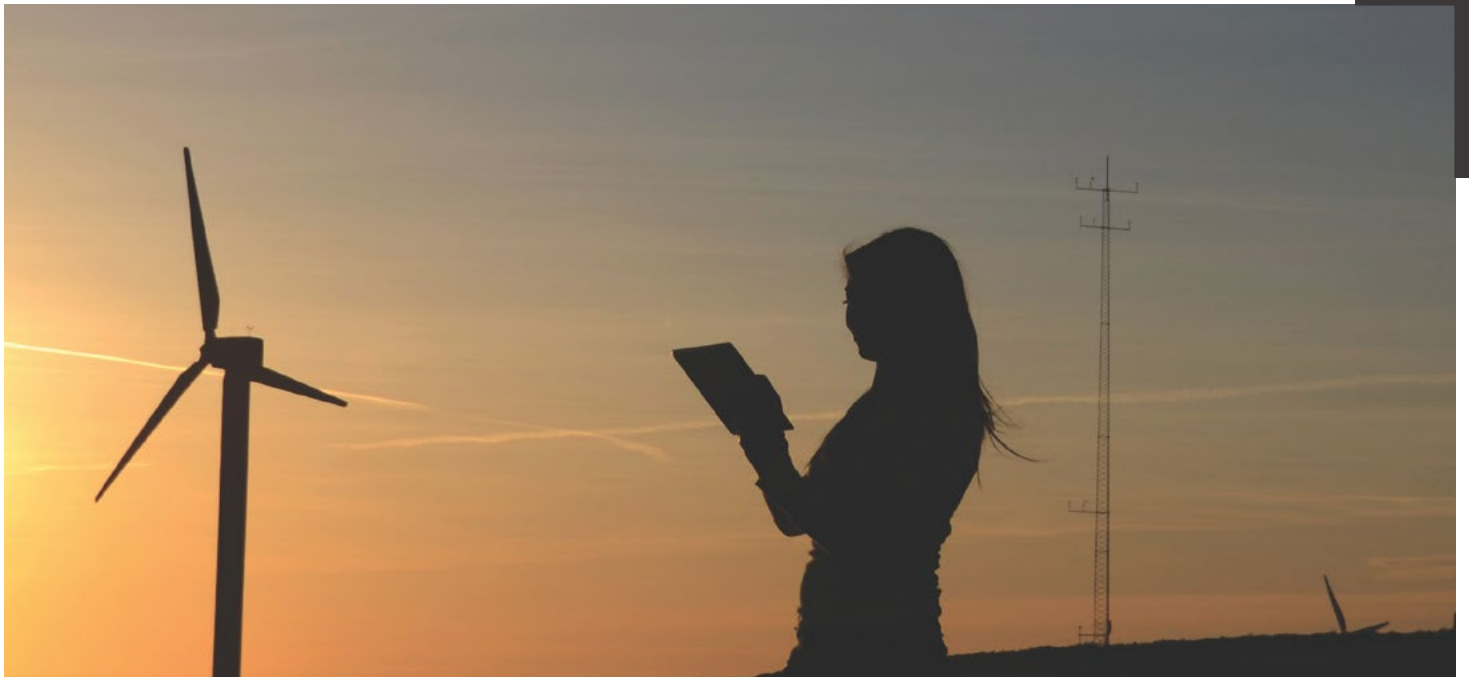
Sébastien CAVILLON
Président de la commission RSE

10 mn

FAMILIARISEZ VOUS AVEC LA RSE
ET TESTEZ VOTRE NIVEAU DE MATURITÉ RSE

Débuter le test



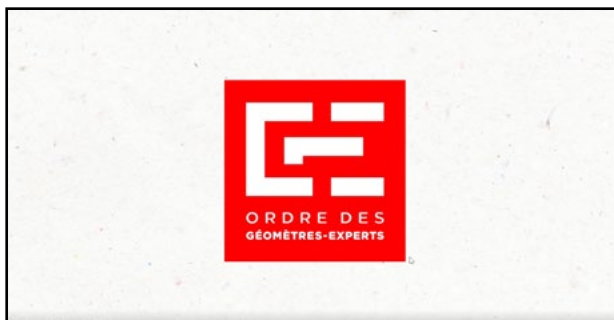


Développement Durable et RSE : de quoi parle-t-on ?

La RSE, une vraie opportunité pour les
cabinets de géomètre-expert.



Développement durable et RSE : de quoi parle-t-on ?



LA RSE, UNE VRAIE OPPORTUNITÉ POUR LES CABINETS DE GÉOMÈTRE-EXPERT

Les entreprises, et notamment les cabinets de géomètres-experts, qui évoluent dans la société, sont redevables vis-à-vis de leur impact positif (emploi, croissance économique) et négatif (épuisement des ressources naturelles, augmentation des inégalités...) sur la société. À ce titre, la RSE peut être perçue comme une contrainte, voire une charge financière, et ce surtout lorsque l'on exerce dans un cabinet de petite taille. Mais elle constitue plutôt une opportunité et permet aux cabinets d'en retirer de nombreux bénéfices.

Augmenter la performance globale du cabinet

En répondant aux nouvelles attentes des consommateurs selon une démarche fondée sur l'expérience clients, en réalisant des économies sur certaines dimensions de l'activité, en augmentant la motivation et la productivité des employés ou en fidélisant les fournisseurs, par exemple. Le lien de corrélation entre RSE et performance économique des entreprises a été démontré par de nombreuses études, parmi lesquelles l'étude de France Stratégie publiée en 2016, qui portait sur un très large échantillon de 8 500 entreprises incluant des PME d'au moins dix salariés. Elle démontrait que les entreprises engagées dans la RSE ont une performance supérieure de 13% en moyenne par rapport à celles qui ne sont pas engagées.

Renforcer et améliorer sa marque employeur

Les jeunes diplômés sont attentifs à l'impact de leur futur employeur. Des initiatives telles que le manifeste « Pour un réveil écologique » démontrent que la politique de responsabilité est un critère important dans la recherche d'emploi. La RSE permet de fidéliser les équipes, et alors que 68 % des salariés souhaitent travailler dans leur entreprise dans 3 ans, cette proportion monte à 79 % dans les entreprises dotées d'une fonction ou d'un service RSE (Source : MEDEF, Baromètre de perception de la responsabilité sociétale des entreprises, édition 2020).

Responsabilité sociétale des entreprises :

On vous explique tout dans une courte vidéo didactique. [Cliquez ici](#)

Gagner en résilience

La RSE est un outil précieux pour orienter sa stratégie d'entreprise en prenant en compte les enjeux d'aujourd'hui et en anticipant les enjeux de demain. De cette manière, l'entreprise gagne en visibilité sur les risques pesant sur son activité et peut mieux faire face à des crises et chocs externes. Anticiper la réglementation lui permet d'éviter de supporter le coût d'éventuelles amendes ou de réorganisation de l'activité à la suite d'évolutions législatives. Mettre en place une démarche RSE, c'est choisir d'aller au-delà du « simple » cadre contraignant. Se saisir de sa responsabilité sociétale implique donc de commencer par se mettre en conformité avec les différentes obligations juridiques et réglementaires qui peuvent incomber à l'entreprise, pour ensuite aller au-delà. Même si aujourd'hui, les obligations réglementaires s'appliquent surtout aux grandes entreprises, les PME et les TPE demeurent indirectement concernées par l'ensemble de ces dispositions. En effet, d'éventuelles évolutions de la législation au niveau national ou européen en matière de reporting extra-financier, tel un abaissement des seuils exigibles, pourraient demain les impacter plus directement.

Le référentiel sectoriel «géomètres-experts»

La démarche de construction du référentiel

Les objectifs du référentiel

Le contenu du référentiel



Le référentiel sectoriel « géomètres-experts »

La construction du référentiel sectoriel «géomètres-expert» est issue d'un long travail de co-construction. Il a pour but de permettre aux géomètres-experts de s'engager ou de progresser dans la mise en place d'une démarche RSE.

LA DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DU RÉFÉRENTIEL

L'élaboration du référentiel s'inscrit dans le cadre d'une mission globale d'accompagnement de la Commission RSE de l'Ordre des Géomètres-Experts dans la mise en œuvre de sa feuille de route définie par le Conseil Supérieur. Cette mission a été confiée à Bureau Veritas et son partenaire l'Agence LUCIE en 2021 et se poursuit encore aujourd'hui.

Le référentiel sectoriel « géomètres-experts » est aligné sur les normes de référence en matière de développement durable et RSE (ODD, ISO 26000...). Il a été élaboré à partir du référentiel générique LUCIE 26000, un référentiel exigeant et éprouvé puisqu'il sert à l'évaluation et la labellisation des organisations de la Communauté LUCIE depuis 2007.

La commission RSE a été mise en place au sein de l'OGE en 2020 afin de répondre aux objectifs fixés dans la Vision stratégique de l'Ordre à l'horizon 2030. Elle est composée de 10 membres, tous géomètres-experts, exerçant en tous points du territoire. Un groupe de 18 animateurs régionaux complète ce maillage territorial, chargé d'informer, de sensibiliser, de former les géomètres-experts et de valoriser la démarche RSE auprès de l'ensemble des parties prenantes au niveau local.

La construction du référentiel sectoriel «géomètre-expert» a consisté essentiellement à identifier la responsabilité sociétale de la profession à travers une cartographie des parties prenantes et à adapter le référentiel aux enjeux spécifiques des géomètres-experts en modifiant, en ajoutant ou en supprimant certains éléments dans le respect des obligations et normes ordinales édictées par le Conseil supérieur de l'Ordre.

Ce travail a été mené à travers une dizaine d'ateliers de co-construction tout au long de l'année 2021, avec les membres de la Commissions RSE de l'Ordre des géomètres-experts, et en s'appuyant sur l'expertise de l'Agence LUCIE et de Bureau Veritas.

La 1^{ère} étape a porté sur l'identification et la hiérarchisation des parties prenantes afin de définir une cartographie. Cela a permis d'élaborer un outil clé en main permettant aux cabinets de géomètre-expert de prendre conscience de la multitude de leurs parties prenantes pour identifier celles avec lesquelles il est primordial de mettre en place un dialogue régulier dans le cadre de toute démarche RSE.

La 2^{ème} étape a porté sur la réalisation par l'Agence LUCIE d'un référentiel v0 à partir du référentiel LUCIE 26000 adapté aux enjeux de la profession de géomètre-expert, après analyse des enjeux, des ressources éthiques (déontologie, engagements...), documentaires et réglementaire applicables à la profession.

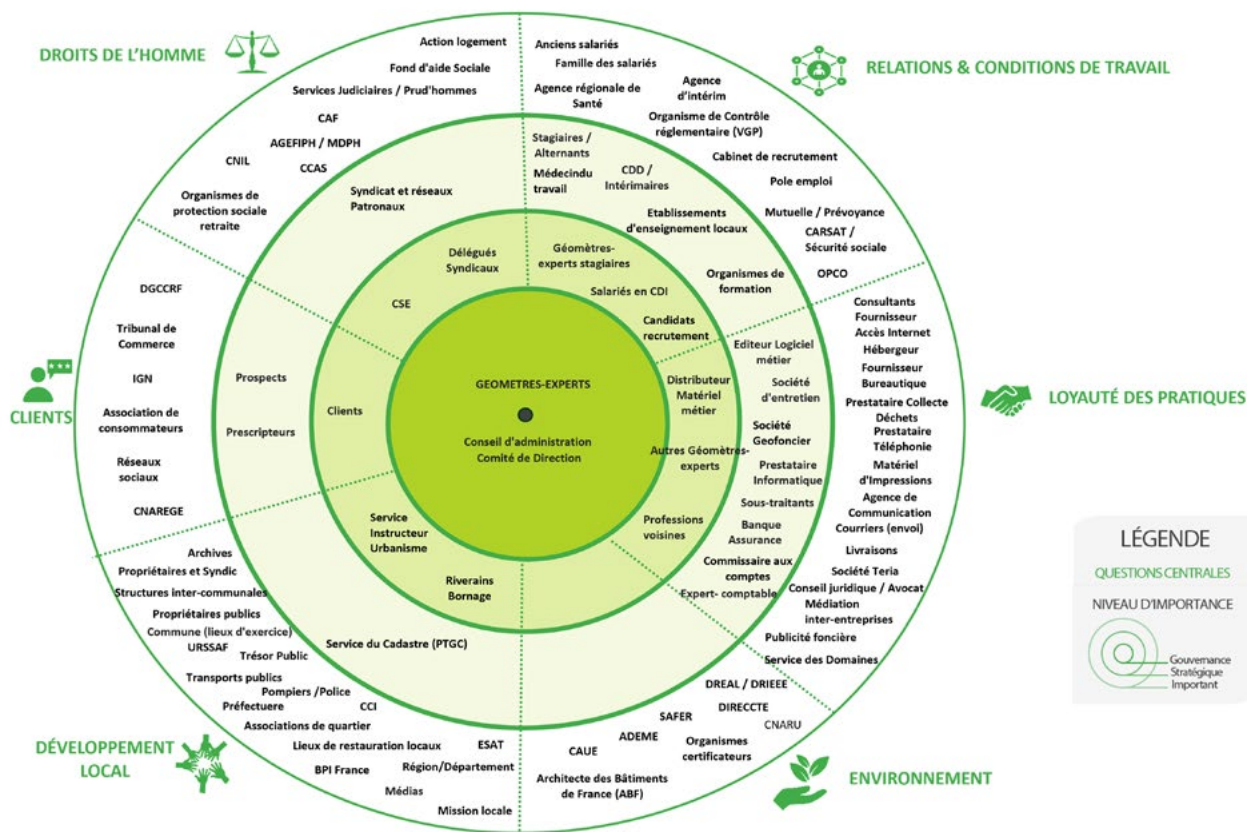
La 3^{ème} étape a permis de balayer l'ensemble des 7 thématiques de la RSE pour intégrer les retours d'expérience des membres de la Commission RSE. Les enjeux RSE ont ensuite été hiérarchisés pour définir ceux qui sont prioritaires pour la profession. Des exemples de bonnes pratiques ont également été identifiés pour illustrer les différents enjeux de la RSE et en faciliter la compréhension.

La 4^{ème} et dernière étape a abouti à la mise au point d'un outil pour permettre aux cabinets de géomètres-experts de s'auto-évaluer et de déterminer leur niveau de maturité sur l'ensemble des enjeux de la RSE (niveau faible, partiel ou raisonnable) avec la mise en place d'un « scoring » global sur 1000.

LES OBJECTIFS DU RÉFÉRENTIEL

Le référentiel sectoriel vise à :

- Identifier et de hiérarchiser les parties prenantes pour la profession afin de permettre aux cabinets de géomètres-experts de mettre en place un dialogue régulier
- Adapter la RSE à la profession de géomètre-expert selon une approche sectorielle



• Fournir un cadre de référence d'évaluation du niveau de maturité de la profession par rapport à la démarche RSE afin de :

- Permettre aux géomètres-experts de réaliser un diagnostic de leurs pratiques pour s'engager ou progresser dans leur démarche RSE

- Permettre aux Organismes Tiers Indépendants d'évaluer le niveau de maturité RSE des cabinets de géomètres-experts qui souhaitent s'engager dans une démarche de labellisation RSE.



CONTENU DU RÉFÉRENTIEL

UNE CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

Le référentiel comporte une cartographie des parties prenantes adaptée à tout type de cabinets de géomètres-experts, qui, s'ils le souhaitent, peuvent la décliner en établissant leur propre cartographie personnalisée.

Les parties prenantes sont hiérarchisées par niveau d'importance et d'influence, du centre vers la périphérie, de la manière suivante :

- Au centre = **GOUVERNANCE** : les parties prenantes qui participent à la prise de décision au sein de l'entreprise
- Le 2ème cercle = niveau d'importance **FORT** : représente les parties prenantes stratégiques incontournables
- Le 3ème cercle = niveau d'importance **MOYEN** : représente les parties prenantes importantes
- Le dernier cercle = niveau d'importance **FAIBLE** : représente les parties prenantes périphériques

Reférentiel sectoriel « géomètres-experts »

PA = Principe d'Action / TIR = Type d'Investissement Responsable

Relations et conditions de travail responsables

Favoriser la qualité de vie au travail	Essentiel
Créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes	Essentiel
Protéger la santé et la sécurité de chaque personne	Essentiel
Développer les compétences individuelles de chaque personne	Essentiel

Respect de l'intérêt des clients et tiers concernés

Assurer l'excellence dans la qualité des prestations et la satisfaction clients et tiers concernés	Essentiel
Garantir la sécurité des clients et tiers concernés	Essentiel

Préservation de l'environnement

Transformer les métiers du Géomètre-expert pour accompagner la transition écologique et digitale	Essentiel
Minimiser les consommations de ressources et limiter les impacts	Important

Ethique dans les relations d'affaires

Prévenir tout acte de corruption active ou passive & de concurrence déloyale	Important
PA 10 : Créer des liens durables avec les fournisseurs et agir en faveur de leur responsabilité sociétale	Important

Développement local et intérêt général

Favoriser le développement économique, social et sociétal des territoires d'implantation	Important
--	-----------

Respect des droits des personnes

Respecter les droits fondamentaux et promouvoir l'égalité des chances	Important
Protéger les données personnelles et confidentielles des parties prenantes	Important

Gouvernance responsable

Intégrer la démarche RSE à la stratégie globale	Essentiel
---	-----------

Société à mission

Raison d'être : Définir et déployer sa raison d'être	Optionnel
Mission : Devenir une entreprise à mission	Optionnel

8 thématiques

Le référentiel comporte 8 thématiques (correspondant aux 7 questions centrales de l'ISO 26000 + une thématique pour intégrer les nouvelles dispositions de la loi PACTE). Une définition de la thématique est proposée en préambule (source : ISO 26000), ainsi qu'un rappel des parties prenantes concernées.

16 Principes d'Action

Les thématiques sont définies par 16 enjeux ou Principes d'Action (PA) dont 2 optionnels (liés à la loi PACTE). Les PA ont été hiérarchisés au préalable pour les adapter aux cabinets de géomètres-experts. La priorisation des PA permet d'identifier quels PA sont essentiels, c'est à dire incontournables pour la pérennité de la profession ou ayant un fort impact au regard de la responsabilité sociétale du secteur et du cœur de métier de l'organisation. Les PA non essentiels sont considérés par défaut comme importants.

Il existe ainsi trois types de PA :

- **Essentiels** : PA incontournables pour la pérennité de l'entreprise / Ayant un fort impact au regard de la responsabilité sociétale de votre secteur et cœur de métier
- **Importants** : Tous les autres PA
- **Optionnels** : PA facultatif (liés à la loi PACTE)

58 Types d'Investissements Responsables

Pour faciliter la compréhension de ce que recouvrent les Principes d'Action, ils sont définis par 58 Types d'Investissements Responsables (TIR) dont 8 pour les 2 PA optionnels (liés à la loi PACTE). Les TIR décrivent précisément le périmètre d'évaluation et sont illustrés par une liste de documents d'appui et des exemples de bonnes pratiques.

LE CONTENU DES PRINCIPES D'ACTIONS

Le contenu est présenté dans les pages qui suivent, sous la forme de fiches enjeux permettant de découvrir les thématiques et les enjeux RSE.

La structure des fiches est la suivante :

1. Définition globale de la thématique (recommandations de l'ISO 26000) adaptée à la profession de géomètres-experts
2. Une fiche de présentation par PA avec la trame suivante :

Thématique
Principe d'Action
Pertinence du PA pour le secteur Géomètres-experts Essentiel : PA incontournables pour la pérennité de l'entreprise / Ayant un fort impact au regard de la responsabilité sociétale de votre secteur et cœur de métier Important : Tous les autres PA Optionnel : PA facultatif
Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts : N° de TIR, contenus et exemples de bonnes pratiques RSE
ODD couverts par cet enjeu :

Par souci de lisibilité, les documents d'appui n'apparaissent pas dans les fiches mais sont inclus dans le référentiel.

Les huit thématiques du référentiel sectoriel

Relations et conditions de travail responsables

Sur les liens entre « relations et conditions de travail » et responsabilité sociétale, la norme ISO 26000 indique :

« La création d'emploi ainsi que les salaires et autres compensations versés pour le travail effectué s'inscrivent parmi les contributions économiques et sociales les plus importantes d'une organisation. Un travail enrichissant et productif est un élément essentiel de l'accomplissement personnel ; le niveau de vie est amélioré grâce au plein emploi et à la stabilité de l'emploi. Son absence est l'une des principales causes de problèmes sociaux. Les relations et conditions de travail ont un impact important sur le respect de la légalité et sur le sens de l'équité présent dans la société : des relations et conditions de travail responsables sont indispensables pour assurer la justice sociale, la stabilité et la paix ».

Performance du management du capital humain :

L'évaluation des PA qui composent l'engagement sur les relations et les conditions de travail permettent, in fine, de constituer un système de management RH, c'est-à-dire, une démarche structurée pour mesurer, piloter et diffuser les informations liées aux ressources humaines (indicateurs RH, climat social).

Ce système doit notamment permettre de répondre, sur le volet RH, aux objectifs stratégiques suivants : développement des talents (savoir-faire, autonomie, créativité), qualité du service, compétitivité, innovation technique, amélioration de la gouvernance et du dialogue social.

Le plan de management RH doit être suivi régulièrement afin de permettre une amélioration continue, de prévenir les situations de crise (tels que des plans sociaux) et de les gérer au mieux si elles surviennent.

La Qualité de Vie au Travail (QVT) recouvre plusieurs aspects (source : www.travailler-mieux.gouv.fr) :

- **L'organisation du travail** : lieu, horaires, continuité des journées de travail, aménagement des locaux et ergonomie des postes, délais de réalisation des tâches, concentration requise, niveau d'autonomie
- **Le management et les relations de travail** : nature et qualité des relations avec les collègues, les supérieurs, absence d'injonctions contradictoires, reconnaissance,

rémunération, justice organisationnelle, perspectives

- **La prise en compte des valeurs et attentes des salariés** : développement des compétences, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, absence de conflits éthiques
- **La gestion des changements du travail** : conception des changements de tout ordre, nouvelles technologies, insécurité de l'emploi, restructurations...
- **Le dialogue social** : la législation prévoit la création d'une base de données économiques et sociales (BDES) pour toute organisation d'au moins 50 salariés. Celle-ci rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales et doit être mise à la disposition du CSE ou des IRP.

Santé et sécurité au travail :

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire à toute organisation et doit être revu au moins chaque année. Il comporte un inventaire des résultats de l'évaluation des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'organisation et la liste des actions que l'organisation entend mener pour limiter ou éradiquer l'impact de ces risques (sources : [évaluation-risques-professionnels, ce qu'il faut retenir](#))

L'INRS a identifié différents types de risques à prendre en compte lors de l'analyse des risques professionnels, consultables [ici](#).

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose des PA suivants :

- **PA 1** Favoriser la qualité de vie au travail
- **PA 2** Créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes
- **PA 3** Protéger la santé et la sécurité de chaque personne
- **PA 4** Développer les compétences individuelles de chaque personne

Toutes les recommandations de l'ISO 26000 ont été conservées étant donné que la profession œuvre dans le domaine des services (tertiaire), ainsi le capital humain tient une place primordiale dans l'entreprise puisque sa pérennité repose sur la qualité, la compétence et la motivation des collaborateurs et en premier lieu des géomètres-experts.

Relations et conditions de travail responsables

PA 1 : Favoriser la qualité de vie au travail

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 1	Lutte contre le travail précaire et minimisation de ses conséquences	> Ne pas utiliser le CDD comme période d'essai
TIR 2	Conditions matérielles, confort et bien-être	> Mettre en place une salle QVT (activités de détente) > Prévoir un plan de renouvellement de l'équipement en fin de vie (matériel et logiciels) et assurer l'ergonomie des postes
TIR 3	Organisation et management	> Conduire une enquête salariés / baromètre social > Organiser des réunions collectives en face à face pour favoriser le dialogue > Former les managers (leadership, communication, management hybride à distance...) > Définir / formaliser l'organisation et les processus décisionnels > Ecrire, formaliser et partager avec les collaborateurs la vision de l'entreprise
TIR 4	Accessibilité	> Veiller à l'accessibilité de l'entreprise par les transports en commun > Prévoir des parking et emplacements de stationnement > S'assurer de la présence d'un local à vélo > S'assurer de la proximité des infrastructures routières (choix de nouveaux locaux)
TIR 5	Télétravail	> Mettre en place une concertation pour définir le télétravail (accord) > Définir et mettre en place les conditions matérielles nécessaires (dotation + indemnité mensuelle)
TIR 6	Equilibre vie professionnelle - vie personnelle	> Moduler les horaires de travail en fonction des contraintes ponctuelles et souhaits du salarié > Respecter le droit à la déconnexion : charte avec des règles de fonctionnement en concertation avec les salariés
TIR 7	Accompagnement des grands changements dans l'entreprise	> Rendre les salariés acteurs des changements dans l'entreprise (organisation, déménagement, rachat...)

ODD couverts par cet enjeu :



Relations et conditions de travail responsables

PA 2 : Créer les conditions du dialogue social sous toutes les formes

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 8	Dialogue social	> Organiser des réunions régulières > Mettre en place une boîte à idées > Conduire des entretiens individuels et face à face avec son manager > Assurer la participation aux décisions (exemples de sujets à aborder : 13^{ème} mois, tickets restaurant, intéressement, avantages sociaux)
TIR 9	Communication interne	> Organiser des journées de cohésion d'équipe (Team Building) - Instaurer des rituels de communication informels

ODD couverts par cet enjeu :



Relations et conditions de travail responsables

PA 3 : Protéger la santé et la sécurité de chaque personne

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 10	Risques avec atteintes physiques	> Organiser des formations (risque routier et écoconduite, ergonomie et geste et posture, SST) > Instaurer un dialogue avec le service de santé au travail > Adapter les locaux, postes de travail et matériels > Instaurer des rituels et causeries sécurité > Enregistrer les accidents, incidents et les analyser
TIR 11	Risques avec atteintes psychosociales	> Faire l'évaluation des risques psycho sociaux (RPS) dans le DUERP > Organiser des formations à la prévention détection du harcèlement, stress, mal-être, addictions (alcool, drogues, jeux...) > Veiller au bon respect de la déconnexion > Assurer le lien avec les travailleurs isolés

ODD couverts par cet enjeu :



Relations et conditions de travail responsables

PA 4 : Développer les compétences individuelles de chaque personne

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 12	Evolutions de carrière et employabilité	> Conduire des entretiens professionnels formalisés tous les 2 ans (voir informels chaque année) pour dresser le bilan / évaluer les besoins de formations et envisager des parcours de carrière > Veiller dans les fiches de poste et lors de bilans réguliers à diversifier les tâches confiées et à élargir les périmètres d'intervention en vue d'assurer une polyvalence (risques liés au cloisonnement des compétences hyper spécialisées)
TIR 13	Développement des compétences métiers	> Mettre en place des parcours individualisés de formation pour les collaborateurs > Veiller au respect de l'obligation de formation continue pour les géomètres-experts (100 h lissées sur 3 ans dont a minima 6 heures de formation sur l'acte foncier chaque année)
TIR 14	Développement des compétences en RSE	> Prévoir une offre de formation adaptée en matière de RSE à destination des collaborateurs et des géomètres-experts (journées et formations intra entreprise...) > Libérer du temps pour le bon accomplissement de la mission de l'animateur RSE de l'entreprise
TIR 15	Equité dans la rémunération	> Etudier l'opportunité de mettre en place des accords d'intéressement incluant des critères autres que financiers > Etudier l'opportunité de mettre en place une matrice de compétences au sein de l'entreprise avec des grilles de salaires correspondant avec variables d'ajustement de la rémunération et transparence des critères

ODD couverts par cet enjeu :



Respect de l'intérêt des clients et tiers concernés

Le terme « client » fait référence aux personnes ou aux groupes qui prennent la décision d'acheter les produits ou services de l'entreprise.

Les responsabilités de l'entreprise impliquent d'avoir des pratiques contractuelles de marketing loyales en apportant des informations factuelles et impartiales, de protéger la santé et la sécurité des clients dans l'usage des produits et services, d'inciter les clients à adopter les principes d'une consommation durable notamment par la sensibilisation à la RSE, d'offrir des services aux consommateurs tels que l'assistance et le règlement des réclamations, d'assurer la protection de leurs données et vie privée et de favoriser l'accès aux services essentiels (ISO 26000).

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose des PA suivants :

- **PA 5 :** Assurer l'excellence dans la qualité des prestations et la satisfaction clients et tiers concernés
- **PA 6 :** Garantir la sécurité des clients et tiers concernés

Les enjeux de cette thématique ont été simplifiés pour s'adapter aux spécificités de la profession Géomètres-Experts :

- Ce sont des entreprises de services donc pas de vente de produits manufacturés (peu d'impacts directs mais plutôt des impacts indirects)
- L'exercice de la profession de géomètre-expert est encadrée par la Loi et des règles de l'art très exigeantes (impartialité, exercice de sa profession avec compétence, probité, dignité, indépendance, libre arbitre, neutralité, secret professionnel, obligation de conseil et de transparence, responsabilité légale, communication contrôlée...). Il y a donc peu de risques sur cette thématique, l'enjeu pour le géomètre-expert réside ici essentiellement sur comment aller au-delà des exigences existantes de la profession.
- L'organisation des cabinets doit avant tout rester agile

Respect de l'intérêt des clients et tiers concernés

PA 5 : Assurer l'excellence dans la qualité des prestations et la satisfaction clients et tiers concernées

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 16	Responsabilité professionnelle (respect des engagements contractuels, secret professionnel, cachet, qualité des services et correction des erreurs...)	> Désigner des référents par domaine d'intervention, en charge de la supervision des dossiers (collaborateurs les plus expérimentés) > Effectuer périodiquement des contrôles qualité interne sur un échantillon de dossiers > Prendre en compte les normes ordinales pour l'élaboration des procédures internes au cabinet, au travers d'une mise à jour semestrielle
TIR 17	Devoir de conseil et obligation de transparence dans les prestations délivrées	> Conserver une trace écrite du conseil apporté au client > Encourager la diffusion des plaquettes de la collection «Métiers Experts» lors des échanges mails avec les clients > Informer le client sur les délais de réalisation de la prestation
TIR 18	Action d'information et de communication externe : s'assurer de transmettre toutes les informations, lutter contre la publicité mensongère, véhiculer des messages responsables quel que soit le canal de communication (print, web, réseaux sociaux, publicité)	> Inviter les clients à consulter le recueil des prestations accessible en ligne sur le site web
TIR 19	Evaluation de la satisfaction clients, innovation et amélioration continue des prestations	> Suivre les préconisations de l'OGE relatives à la sensibilisation «Expérience client» dont le déploiement est prévu avant fin 2022
TIR 20	Adaptation des prestations aux besoins des clients au regard du devoir de conseil	> Encourager la prise de contact systématique avec un client (par téléphone ou rencontre physique) avant l'émission d'un devis > S'assurer que le devis type est bien affiché ou disponible dans un classeur dans les locaux du cabinet

ODD couverts par cet enjeu :



Respect de l'intérêt des clients et tiers concernés

PA 6 : Garantir la sécurité des clients et tiers concernés

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 21	Assurance responsabilité civile professionnelle	> Sur les chantiers où il existe de la coactivité ou sur le domaine public, encourager la réalisation d'analyse de risques sécurité avant démarrage du chantier > Installer l'application Staying alive afin de trouver le défibrillateur le plus proche > Avoir une trousse de secours minimale dans le véhicule

ODD couverts par cet enjeu :



Préservation de l'environnement

En matière environnementale, les entreprises sont invitées par l'ISO 26000 à dépasser leurs simples obligations réglementaires pour œuvrer sans relâche à l'amélioration continue de leurs performances environnementales, en œuvrant pour la prévention de la pollution, l'utilisation durable des ressources, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (réduction des émissions carbone et adaptation aux impacts du changement climatique tels que les catastrophes naturelles, les pandémies...), la protection des milieux naturels, de la biodiversité et la restauration des habitats naturels. Innovation environnementale et sobriété écologique sont fortement encouragées.

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose des PA suivants :

- **PA 8** : Transformer les métiers du Géomètre-Expert pour accompagner la transition écologique et digitale
- **PA 9** : Minimiser les consommations de ressources et limiter les impacts

Les enjeux de cette thématique ont été simplifiés pour s'adapter aux spécificités de la profession Géomètres-Experts :

- Ce sont des entreprises de services donc pas de vente de produits manufacturés (peu d'impacts directs en matière de pollution de l'environnement ou de consommation des ressources en interne.
- L'organisation des cabinets doit avant tout rester agile
- L'intégration des enjeux de la transition écologique et digitale dans l'expertise métier du géomètre-expert a été identifiée comme un enjeu essentiel pour la profession. C'est en effet le levier par lequel les géomètres-experts peuvent contribuer à la préservation de l'environnement. Par exemple, les géomètres-experts peuvent jouer un rôle très important dans l'accompagnement des politiques, stratégies territoriales responsables, notamment en les accompagnant dans la conception et l'aménagement durable des territoires, la préservation du patrimoine naturel, de la biodiversité...)

Préservation de l'environnement

PA 7 : Transformer les métiers du géomètre-expert pour accompagner la transition écologique et digitale

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 22	Intégration des enjeux environnementaux dans l'exercice du métier de conseil du géomètre-expert	Voir avec les commissions métier pour : >Proposer des aménagements urbains durables >Limiter l'artificialisation des sols >Proposer des aménagements qui s'adaptent au changement climatique >Imposer une bonne orientation du logement pour limiter les consommations énergétiques >Proposer une charte de bonne pratique d'aménagement durable >Proposer un panel de biodiversité des plantations adaptées au climat et au réchauffement climatique >Biosourcer les matériaux >Intégrer l'environnement dans les divisions foncières >Caractériser les essences d'arbres sur les plans topographiques
TIR 23	Intégrations des enjeux du Numérique Responsable dans l'exercice des métiers du géomètre-expert	> Allonger la durée de vie des postes de travail (favoriser la réparation, le reconditionné et le recyclage) > Privilégier des équipements numériques et logiciels éco-conçus et éthiques > Réduire les équipements numériques non essentiels à l'exercice du métier > Mettre en place des écogestes comme limiter l'usage des mails (voir guide de l'ADEME : la face cachée du numérique) > Utiliser la signature électronique > Optimiser l'archivage numérique des dossiers et des datas > Privilégier les réunions en visioconférence quand c'est pertinent (ex : nombreux participants éloignés géographiquement)

ODD couverts par cet enjeu :



Préservation de l'environnement

PA 8 : Minimiser les consommations de ressources et limiter les impacts

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Important : PA à priori pas incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 24	Economies de ressources (fournitures, équipements...)	> Privilégier des achats de papeterie certifiés PEFC-FSC > Inscrire un message automatique dans les mails pour limiter les impressions de documents > Acheter des bornes fabriquées à partir de plastique recyclé issu des déchets de chantiers > Privilégier l'achat d'équipements avec indice de réparabilité élevé
TIR 25	Economie d'Énergie et recours aux énergies renouvelables	> Choisir du matériel présentant un indice de performance énergétique satisfaisant (classe A+++, ampoules et dalle LED, ...) > Renforcer l'isolation thermique des locaux, réaliser un diagnostic de performance énergétique > Opter pour un contrat 100% énergie renouvelable
TIR 26	Réduction du volume de déchets et recyclage	> Effectuer le tri des déchets papiers, plastiques, cartouches d'encre, aérosols, ferraille, bois > Respecter les filières d'élimination des déchets pour les matériels de chantiers en fin de vie > Rencontrer l'organisme public en charge de la collecte des déchets afin de bien comprendre les filières d'élimination ou obtenir une plaquette d'information
TIR 27	Réduction des émissions de CO2 alignée sur les accords de Paris	> Rationaliser les déplacements sur les chantiers > Encourager l'achat de véhicules hybrides, véhicules électriques > Faire en sorte de pérenniser les flottes de véhicules professionnels > Encourager le covoiturage, l'utilisation des transports en commun, vélo... > Prévoir un espace déjeuner sur site pour les collaborateurs, afin de limiter les déplacements (éviter les retours à domicile pour la pause déjeuner)
TIR 28	Préservation de la biodiversité sur les lieux d'exercice	> Entretenir les espaces verts en préservant la biodiversité (fauche tardive, mise en place d'hôtels à insectes, refuge LPO ...) > Promouvoir la démarche «chantier vert» > Utiliser des aérosols plus respectueux de l'environnement, parmi les gammes disponibles
TIR 29	Tableau de bord de suivi des consommations et impacts	> Mettre en place un tableau de bord des ressources et énergies (eau, électricité, gaz et carburant...)

ODD couverts par cet enjeu :



Ethique dans les relations d'affaires

Concernant l'éthique dans les relations d'affaires, la norme ISO 26000 indique :

« Un comportement éthique est fondamental pour établir et maintenir des relations légitimes et productives entre les organisations. Le respect, la promotion et l'encouragement des normes de comportement éthique sous-tendent donc toute la loyauté des pratiques. Empêcher la corruption et mettre en pratique une implication politique responsable dépendent du respect de la Loi, de l'adhésion aux normes d'éthique, de la redevabilité et de la transparence. Il ne peut y avoir de concurrence loyale et de respect des droits de propriété si les organisations ne traitent pas les unes avec les autres de façon honnête, équitable et intègre. »

La corruption peut prendre de nombreuses formes :

- Le blanchiment d'argent, le détournement de biens, le recel, l'entrave à la justice, les rétro-commissions, l'abus de bien sociaux, le dopage physique ou financier, le délit d'initié, l'achat de voix pour des élections ou pour l'attribution de marchés, la non-transparence de la gouvernance et de la finance, la réception de pots-de-vin, la fraude, l'entente sur les prix, l'entente sur les marchés, la contrefaçon, la sous-facturation, le dumping, le financement de biens ou services illégaux, etc.

- La corruption active implique que l'entreprise agit directement. La corruption passive traduit un comportement complice par le laisser-faire complaisant.

- Sur le sujet de la lutte contre les comportements corrompus, le devoir de vigilance de l'entreprise doit être assumé.

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose des PA suivants :

- **PA 10** : Prévenir tout acte de corruption active ou passive & de concurrence déloyale
- **PA 11** : Créer des liens durables avec les fournisseurs et agir en faveur de leur responsabilité sociétale

Les enjeux de cette thématique ont été simplifiés pour s'adapter aux spécificités de la profession Géomètres-Experts :

- L'exercice de la profession de géomètre-expert est encadrée par la Loi et des règles de l'art très exigeantes (impartialité, exercice de sa profession avec compétence, probité, dignité, indépendance, libre arbitre, neutralité, secret professionnel, obligation de conseil et de transparence, responsabilité légale, communication contrôlée...). Il y a donc peu de risques sur cette thématique, l'enjeu pour le géomètre-expert réside ici essentiellement sur comment aller au-delà des exigences existantes de la profession.
- L'organisation des cabinets doit avant tout rester agile

Ethique dans les relations d'affaires

PA 9 : Prévenir tout acte de corruption active ou passive & de concurrence déloyale

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Important : PA à priori pas incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 30	Prévention de la corruption	> Sensibiliser les collaborateurs via une fiche synthétique présentant des exemples simples sur les cadeaux et avantages en nature acceptables
TIR 31	Ethique dans les relations avec les fournisseurs	Cf. TIR 35 et TIR 36
TIR 32	Attitude loyale vis-à-vis de ses consoeurs et confrères	> Rappeler les principes de respect du serment auprès de ses salariés (notamment dans le cadre de la délégation de compétence pour les actes fonciers) > Participer aux événements de la vie de la profession pour renforcer la confraternité et le sentiment d'appartenance
TIR 33	Respect de la propriété intellectuelle et industrielle (brevets, licences, droits d'images...)	> Acquérir des licences pour les logiciels utilisés (bannir les licences piratées)
TIR 34	Garantie d'indépendance et d'absence de conflits d'intérêts	> Rappeler les principes de respect du serment auprès de ses salariés vis-à-vis des règles de conflits d'intérêt

ODD couverts par cet enjeu :



Ethique dans les relations d'affaires

PA 10 : Créer des liens durables avec les fournisseurs et agir en faveur de leur responsabilité sociétale

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Important : PA à priori pas incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 35	Achats responsables (critères de sélection RSE, achat local...)	> Demander la traçabilité des produits > Anticiper les achats auprès des prestataires afin de ne pas faire travailler dans l'urgence > Privilégier l'achat local, de produits et services éco-responsables > Privilégier les achats auprès de fournisseurs engagés en RSE (engagements, certifications, labels...) : mettre en place une grille de sélection ou intégrer des critères RSE dans les cahiers des charges fournisseurs > Prendre en compte les retours des fournisseurs, dialoguer régulièrement avec eux (ex : la société de ménage pour limiter les horaires décalés)
TIR 36	Relations durables (respect des engagements, délais de paiement, relations gagnant-gagnant...)	> Etablir une mise en concurrence loyale (sur d'autres critères que le critère financier) pour les achats de produits

ODD couverts par cet enjeu :



Développement local et intérêt général

Concernant l'intérêt général et le développement local la norme ISO 26000 indique :

« Il convient que l'implication auprès des communautés d'une organisation, naisse de la reconnaissance que l'organisation est une partie prenante au sein des communautés et qu'elle partage des intérêts communs avec elles. La contribution d'une organisation au développement d'une communauté peut aider à promouvoir des niveaux plus élevés de bien-être au sein de la communauté. Ce développement, au sens général, correspond à l'amélioration de la qualité de vie d'une population. Le développement de la communauté n'est pas un processus linéaire ; de plus, il s'agit d'un processus à long terme impliquant des intérêts différents ».

Concrètement, cette promotion du bien-être dans les communautés locales passe par la contribution au développement socio-économique (insertion, emploi, formation), par des actions philanthropiques, solidaires, de participation associative, sportive, technologique, etc.

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose d'un seul PA :

- **PA 11** : Favoriser le développement économique, social et sociétal des territoires d'implantation

Les enjeux de cette thématique ont été simplifiés pour s'adapter aux spécificités de la profession Géomètres-Experts :

- Les géomètres-experts, de par leur activité, ont naturellement un fort ancrage territorial car la profession implique de collaborer avec de nombreuses parties prenantes locales comme le montre la cartographie des parties prenantes. Il y a donc peu d'enjeu pour la profession si ce n'est d'aller au-delà de ces pratiques notamment par la mise en place d'un dialogue régulier sources d'innovations et de synergie dans le cadre de démarches RSE
- L'organisation des cabinets doit avant tout rester agile

Développement local et intérêt général

PA 11 : Favoriser le développement économique, social et sociétal des territoires d'implantation

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Important : PA à priori pas incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 37	Connaissance des enjeux sociétaux des territoires d'exercice (veille et implication)	> S'impliquer dans les réunions organisées par les chambres de commerces, les ateliers départementaux d'urbanisme...
TIR 38	Développer le recrutement local (accueil de personnes en formation = apprentis, contrats de professionnels, aide à la reconversion...)	> Accueillir des collégiens pour des stages d'immersion (stage de 3ème) > Renforcer l'accueil des élèves en apprentissage ou stage professionnalisant (bac pro, BTS...), en partenariat avec des écoles locales. > Participer aux forums des métiers, journée portes ouvertes des établissements d'enseignement > Prendre des stagiaires en reconversion professionnelle via Pôle Emploi ou la mission locale
TIR 39	Favoriser l'achat local	> Acheter du matériel bureautique auprès de distributeurs locaux

ODD couverts par cet enjeu :



Respect des droits des personnes

Les droits de l'Homme sont les droits fondamentaux auxquels tous les êtres humains ont droit.

Il existe deux grandes catégories de droits de l'Homme d'après l'ISO 26000 :

- La première catégorie regroupe les droits civils et politiques (ex : le droit à la vie et à la liberté, l'égalité face à la loi et la liberté d'expression, le droit à la vie privée etc.)
- La seconde catégorie regroupe les droits économiques, sociaux et culturels (ex : le droit au travail, le droit à la nourriture, le droit au meilleur niveau de santé possible, le droit à l'éducation et le droit à la sécurité sociale).

Toutes les parties prenantes de l'organisation sont visées par cette thématique :

« *L'organisation a la responsabilité de respecter les droits de l'Homme, y compris dans sa sphère d'influence.* » (ISO 26000). Les enjeux de cette thématique concernent donc les collaborateurs, les fournisseurs, les clients et toute autre partie prenante.

Cette thématique traite du devoir de vigilance de l'organisation pour respecter l'ensemble des droits fondamentaux des personnes. Selon l'ISO 26000 : « *Le devoir de vigilance dans le contexte de la responsabilité sociétale est une démarche globale et proactive d'identification, visant à éviter ou atténuer les impacts négatifs sociaux, environnementaux et économiques réels et potentiels, qui résultent des décisions et activités d'une organisation* ».

Cet enjeu est un préalable indispensable pour vérifier que l'organisation répond à ses obligations légales, dans un esprit de vigilance pour son fonctionnement interne et dans ses relations avec les parties prenantes.

Comme le cadre législatif relatif aux droits de la personne est très complet et globalement appliqué en France, un focus est fait sur des enjeux qui présentent des risques plus courants dans les organisations : les situations de discrimination, harcèlement et le travail illégal.

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose des PA suivants :

- **PA 12** : Respecter les droits fondamentaux et promouvoir l'égalité des chances
- **PA 13** : Protéger les données personnelles et confidentielles des parties prenantes

Les enjeux de cette thématique ont été simplifiés pour s'adapter aux spécificités de la profession Géomètres-Experts :

- L'exercice de la profession de géomètre-expert est très encadrée par la Loi et des règles de l'art très exigeantes (impartialité, exercice de sa profession avec compétence, probité, dignité, indépendance, libre arbitre, neutralité, secret professionnel, obligation de conseil et de transparence, responsabilité légale, communication contrôlée...). Il y a donc peu de risques sur cette thématique, l'enjeu pour le géomètre-expert réside ici essentiellement sur comment aller au-delà des exigences existantes de la profession.

- L'organisation des cabinets doit avant tout rester agile

Respect des droits des personnes

PA 12 : Respecter les droits fondamentaux et promouvoir l'égalité des chances

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Important : PA à priori pas incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 41	Vigilance sur le respect des droits (lutte contre le harcèlement et le travail illégal)	> Participer aux actions de sensibilisation menées par la Fondation des Femmes, Link, ... > Inscrire les principes de lutte contre toute forme de harcèlement dans le règlement intérieur > Apporter une vigilance particulière sur la sous-traitance de certaines missions des géomètres-experts (élaboration des plans...)
TIR 42	Prévention des discriminations et promotion de la diversité (sexe, âge, handicap, origine, autre)	> Participer au concours d'éloquence organisé par la Fondation des Femmes > Contribuer à l'opération de géoréférencement des places de parking pour les personnes à mobilité réduite > Informer les collaborateurs des cabinets des actions de l'OGE, relatives à la prévention des discriminations > Favoriser un recrutement inclusif (sourcing, CV anonymes...) et promouvoir la profession pour contribuer à plus de diversité dans le métier de géomètre-expert

ODD couverts par cet enjeu :



Respect des droits des personnes

PA 13 : Protéger les données personnelles et confidentielles des parties prenantes

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Important : PA à priori pas incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 43	Protection des données salariés	> Recenser l'ensemble des données indispensables des salariés, au-delà des données personnelles couvertes par loi RGPD, des salariés et veiller à restreindre l'accès à ces données à des personnes identifiées > Se doter d'une charte de gestion éthique de l'ensemble des données des salariés (politique d'archivage, conservation à durée limitée, destruction, modification/mise à jour des données) en lien avec le DPO (s'il existe)
TIR 44	Protection des données clients et tiers concernés : conservation et transmission des archives foncières et confidentialité	> Se doter d'une charte RGPD (politique d'archivage, conservation à durée limitée, destruction, modification/mise à jour des données) en lien avec le DPO (s'il existe) > S'abstenir de faire un usage commercial des données clients et tiers concernés
TIR 45	Protection des données des autres parties prenantes (fournisseurs, partenaires...)	> Recenser l'ensemble des données des parties prenantes indispensables, au-delà des données personnelles couvertes par loi RGPD et veiller à restreindre l'accès à ces données à des personnes identifiées > Se doter d'une charte de gestion éthique de l'ensemble des données des parties prenantes au-delà des données personnelles couvertes par loi RGPD (politique d'archivage, conservation à durée limitée, destruction, modification/mise à jour des données) en lien avec le DPO (s'il existe)

ODD couverts par cet enjeu :



Gouvernance responsable

Concernant l'intérêt général et le développement local la norme ISO 26000 indique :

« La gouvernance de l'organisation est le système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs.

La gouvernance de l'organisation est le facteur le plus important car il permet à une organisation d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités, et d'intégrer la responsabilité sociétale en son sein et dans ses relations ».

La gouvernance prend également en compte le mode de leadership (comportement humain, éthique dans le management) de l'organisation :

- Multiplicité des acteurs et parties prenantes : collaborateurs (et leurs proches), actionnaires, clients, bénéficiaires/usagers, adhérents, fournisseurs, État, collectivités territoriales de différents niveaux (CCI, syndicats) et leurs différents services internes concernés, associations, écoles, générations futures (partie prenante dite « silencieuse »), et toutes les autres personnes morales et physiques pouvant impacter et/ou être impactées par l'activité de l'établissement.

- Multiplicité des échelles territoriales : de l'international au local.

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose d'un seul PA :

- **PA 14** : Intégrer la démarche RSE à la stratégie globale

Les enjeux de cette thématique ont été simplifiés pour s'adapter aux spécificités de la profession Géomètres-Experts :

- Les parties prenantes des géomètres-experts ont été identifiées et hiérarchisées pour la profession (cf. cartographie des parties prenantes). Cela montre que le métier de géomètre-expert s'inscrit naturellement dans une coopération avec une multitude de parties prenantes. C'est pourquoi l'enjeu de la prise en compte de leurs attentes et leur implication dans la stratégie globale et dans la démarche RSE est un levier essentiel à la pérennité de la profession

- L'organisation des cabinets doit avant tout rester agile

Gouvernance responsable

PA 14 : Intégrer la démarche RSE à la stratégie globale

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Essentiel : PA incontournable pour la pérennité de l'entreprise

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 46	Implication dans la démarche RSE initiée par l'OGE pour les géomètres-experts	> Prendre connaissance du livret incitatif RSE élaboré pour la profession > Utiliser les dispositifs et outils mis à disposition par l'OGE (parcours d'engagement RSE) > Réaliser l'auto-évaluation RSE de l'entreprise
TIR 47	Définition de la stratégie et des moyens dédiés à la RSE	> Mettre en œuvre un plan d'actions suite à l'auto-évaluation pour améliorer le niveau de maturité et d'engagement RSE > Identifier un animateur RSE dans l'entreprise et si possible des référents relais
TIR 4	Implication des parties prenantes	> Instituer un rituel de consultation et de communication internes et externes > Engager une démarche de consultation des parties prenantes externes sur la démarche RSE

ODD couverts par cet enjeu :



Société à mission

La Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), de mai 2019, permet aux entreprises de montrer que les enjeux environnementaux et sociaux sont aussi au cœur de leurs activités et stratégies.

Elle modifie l'article 1833 du code civil pour consacrer la notion jurisprudentielle d'intérêt social, c'est-à-dire l'intérêt de l'entreprise elle-même, par opposition à celui des associés. Cet article affirme la nécessité pour toutes les sociétés, quelle que soit leur taille, de prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux inhérents à leur activité. L'objectif est d'amener les dirigeants à s'interroger sur ces enjeux à l'occasion des décisions de gestion.

La loi modifie également l'article 1835 du code civil, pour donner la possibilité aux sociétés qui le souhaitent de se doter d'une raison d'être dans leurs statuts. Cette raison d'être est conçue comme « *des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité* ». La raison d'être n'est pas assortie d'obligations.

Enfin, la loi crée dans le code de commerce le statut d'entreprise à mission. Ce statut s'appuie sur la raison d'être et est assorti cette fois-ci, d'obligations :

- Définition d'objectifs précis à atteindre
- Contrôle de l'atteinte des objectifs par un comité interne constitué de parties prenantes et par un Organisme Tiers Indépendant (OTI)

C'est une façon pour les entreprises les plus engagées de se contraindre légalement à respecter et à rendre **compte de leur mission**. C'est aussi perçu comme un « verrou juridique » qui peut aider à pérenniser la vision des dirigeants, y compris après un changement d'actionnariat.

Adaptations apportées pour la profession Géomètres-Experts

Cette thématique se compose des PA suivants :

- **PA 15** : Raison d'être : Définir et déployer sa raison d'être
- **PA 16** : Mission : Devenir une société à mission

Les enjeux de cette thématique sont conformes au contenu de la loi PACTE et ont été simplement traduits pour rendre sa mise en œuvre opérationnelle pour la profession Géomètres-Experts. De plus, l'incitation des géomètres-experts à définir leur raison d'être ou devenir des entreprises à mission, fait partie des axes d'engagement de l'OGE.

LA LOI PACTE | UNE INNOVATION JURIDIQUE



Société à mission

PA 15 : Raison d'être : Définir et déployer sa raison d'être

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Optionnel : PA facultatif

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 51	Rédaction de la raison d'être	> S'informer ou se former sur le sujet (de nombreux outils proposés par la Communauté des Entreprises à mission ou l'Observatoire des Entreprises à mission) > Constituer un groupe de travail interne pour définir la raison d'être de l'entreprise puis lancer une consultation pour auprès des parties prenantes pour recueillir et intégrer leur retours (clients, fournisseurs, partenaires...)
TIR 52	Mise en place d'un comité de mise en oeuvre et de suivi	> Constituer un comité de parties prenantes en s'appuyant sur la cartographie réalisée pour la profession. Le comité de mission, distinct des organes existants et devant comporter au moins un salarié, est chargé exclusivement du suivi de la raison d'être. Il présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Ce comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la raison d'être.
TIR 53	Déclinaison de la raison d'être en engagements	> Définir un plan d'actions opérationnels sur la base des engagements identifiés dans la raison d'être de l'entreprise

ODD couverts par cet enjeu :



Société à mission

PA 16 : Mission : Devenir une entreprise à mission

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Optionnel : PA facultatif

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 54	Rédaction de la raison d'être	> S'informer ou se former sur le sujet (l'Observatoire des sociétés à mission qui recense l'ensemble des entreprises ayant franchi le pas pour s'en inspirer, la Communauté des Entreprises à mission qui propose de nombreux contenus par exemple le Mooc gratuit Raison d'être et entreprise à mission) > Constituer un groupe de travail interne pour définir la raison d'être de l'entreprise puis lancer une consultation pour auprès des parties prenantes pour recueillir et intégrer leur retours (clients, fournisseurs, partenaires...)
TIR 55	Mise en place d'un comité de mise en oeuvre et de suivi	> Constituer un comité de parties prenantes en s'appuyant sur la cartographie réalisée pour la profession. Le comité de mission, distinct des organes existants et devant comporter au moins un salarié, est chargé exclusivement du suivi de la raison d'être. Il présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Ce comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la raison d'être.
TIR 56	Déclinaison de la raison d'être en engagements	> Définir un plan d'actions opérationnels sur la base des engagements identifiés dans la raison d'être de l'entreprise
TIR 57	Modification des statuts et enregistrement	> Inscrire sa mission dans les statuts (Les éléments de la mission qui doivent apparaître dans les statuts sont les suivants : la raison d'être, les objectifs et la gouvernance de mission, c'est-à-dire comité de mission (fonctionnement, et composition) ou référent de mission (pour les entreprises de moins de 50 salariés). Ces éléments sont généralement inscrits dans l'objet social ou dans un article dédié > Déposer ses statuts auprès du Tribunal de Commerce : pour être reconnu comme société à mission, il est nécessaire de remplir le CERFA en cochant la case correspondante. Dès réception du nouveau Kbis, l'entreprise est officiellement société à mission

Société à mission

PA 16 (suite) : Mission : Devenir une entreprise à mission

Niveau d'importance du PA pour le secteur Géomètres-experts :

Optionnel : PA facultatif

Définition des TIR pour le secteur Géomètres-experts :

N° TIR	Contenu	Exemples de bonnes pratiques
TIR 58	Audit par un organisme Tiers Indépendant (OTI)	> solliciter un Organisme Tiers Indépendant pour contrôler la mission : c'est un organisme accrédité par le COFRAC selon la norme ISO 17029 pour les missions de vérification des objectifs statutaires des sociétés à mission.

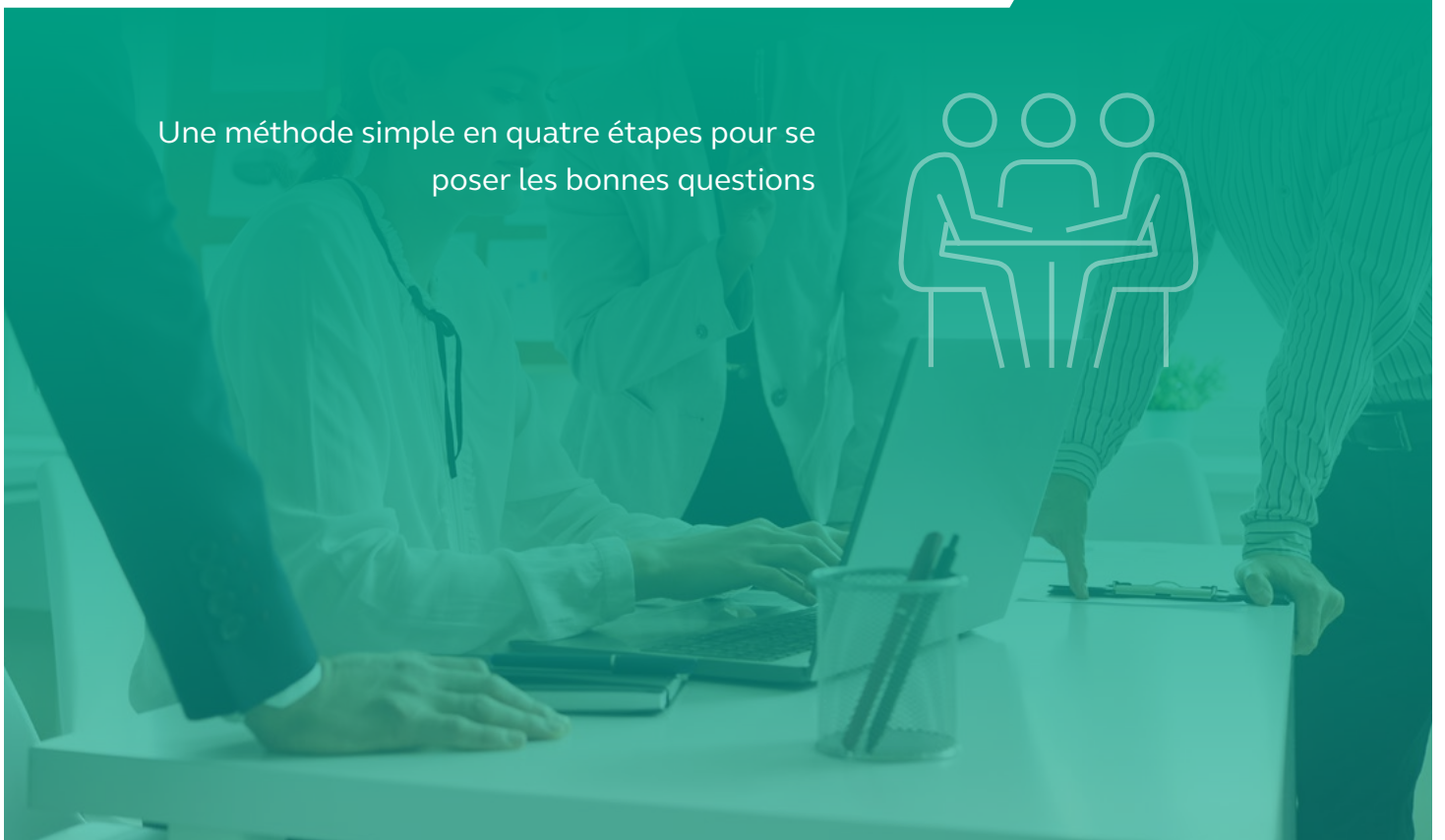
ODD couverts par cet enjeu :





Les étapes clés pour mettre en place une démarche RSE

Une méthode simple en quatre étapes pour se poser les bonnes questions



Les étapes clés pour mettre en place une démarche RSE

Afin de construire une démarche pérenne et pour répondre aux enjeux de la RSE, une méthode simple en quatre étapes permet de se poser les bonnes questions :

- Quelles parties prenantes sont concernées par les activités du cabinet et ont une influence sur celles-ci ?
- Quel est le niveau de maturité du cabinet sur le plan de la RSE ?
- Quels sont les enjeux prioritaires pour l'activité du cabinet ? Pour ses parties prenantes ?
- Quelles actions mettre en œuvre ? Quels moyens y dédier ? Et quels indicateurs suivre ?

Identifier et hiérarchiser ses parties prenantes

Les géomètres-experts ont la possibilité d'établir leur propre cartographie personnalisée à partir de la cartographie des Parties Prenantes adaptée à tout type de cabinets. (voir en page 10 du présent livret).

Les parties prenantes sont hiérarchisées par niveau d'importance et d'influence, du centre vers la périphérie, de la manière suivante :

- Au centre = GOUVERNANCE : les parties prenantes qui participent à la prise de décision au sein de l'entreprise
- Le 2^{ème} cercle = niveau d'importance FORT : représente les parties prenantes stratégiques incontournables
- Le 3^{ème} cercle = niveau d'importance MOYEN : représente les parties prenantes importantes
- Le dernier cercle = niveau d'importance FAIBLE : représente les parties prenantes périphériques

Une fois les parties prenantes identifiées et hiérarchisées, cela permet ensuite au cabinet de géomètre-expert de choisir les modalités de dialogue. Il en existe trois différentes. Le niveau d'importance stratégique de la partie prenante définit la modalité de dialogue la plus appropriée :

- La concertation qui consiste à agir de concert avec ses Parties Prenantes pour établir une vision et des objectifs communs : appropriée pour les parties prenantes stratégiques et de gouvernance (1er et 2^{ème} cercle).
- La consultation qui permet de recueillir l'avis des Parties Prenantes : appropriée pour les parties prenantes importantes (3^{ème} cercle).
- L'information qui consiste à transmettre des messages ou des données : appropriée pour les parties prenantes périphériques (dernier cercle).

Faire un diagnostic

Les objectifs du diagnostic sont les suivants :

- Faire un état des lieux des actions déjà existantes. Bonne nouvelle ! Contrairement aux idées reçues, aucune entreprise, même les TPE, ne démarre d'une feuille blanche. Bien souvent, les entreprises se rendent compte en réalisant cette étape, qu'elles font de la RSE sans le savoir !
- Positionner les pratiques du cabinet par rapport à un référentiel RSE aligné sur l'ISO 26000 et adapté au secteur d'activités du métier de géomètre-expert.

Pour chaque thématique du référentiel sectoriel, il convient de déterminer le niveau de maturité du cabinet :

- Le cabinet a-t-il une politique formalisée en matière de RSE ? Est-elle partagée en interne ? Que contient cette politique ?
- Quels sont les moyens alloués par le cabinet pour la mise en œuvre des projets en matière de RSE ? Quelles sont les pratiques du cabinet en la matière ?
- Quels sont les résultats obtenus concernant les pratiques du cabinet ?

Ces questions permettent ainsi de déterminer le niveau de maturité du cabinet sur l'ensemble des thématiques et enjeux de la RSE (Faible, Partiel, Raisonnable) et de calculer son score global.

Les objectifs du diagnostic sont, pour chaque TIR, d'évaluer la politique du cabinet de géomètre-expert à travers sa documentation, les moyens déployés et les résultats obtenus selon 4 niveaux : Raisonnable, Partiel, Faible, Non applicable (Cf. tableau p 40)

Une note sur 4 est ainsi attribuée à chaque TIR, ensuite une note moyenne sur 4 est calculée pour chaque PA et chaque thématique, ainsi qu'un score global.

Raisonné = 4 pts	Moyens importants et Résultats obtenus élevés (La formalisation est un plus) Les pratiques en vigueur et les résultats obtenus sont à peu de choses près alignés avec l'enjeu RSE, et les écarts constatés sont marginaux et le plus souvent liés à des situations inhabituelles.
Partiel = 2 pts	Dans tous les autres cas Les pratiques en vigueur et les résultats obtenus dans l'Organisation sont compatibles ou convergents avec l'enjeu RSE, mais sont encore largement améliorables.
Faible = 0 pts	Moyens et résultats absents L'enjeu RSE n'est pas connu OU n'est pas traité OU n'est pas respecté dans l'Organisation
NA	Non applicable : hors périmètre d'activité ou non concerné par l'enjeu RSE. Dans ce cas, l'entreprise doit justifier son choix.

Le score permet au cabinet de géomètres-experts de positionner son niveau de maturité RSE global de la manière suivante :

- Engagé RSE : score inférieur ou égal à 300 points sur 1000
- Performant : score supérieur à 300 points sur 1000 et inférieur ou égal à 600 points sur 1000
- Avancé : score supérieur à 600 points sur 1000

Le croisement entre le niveau d'importance de chaque PA (Essentiel ou Important) et le niveau de maturité de chaque PA (Faible, Partiel ou Raisonné) permet au cabinet de géomètre-expert de voir émerger les PA sur lesquels il va devoir agir de manière prioritaire :

- Immédiatement sur les PA Essentiels en niveau de maturité Faible
- A court terme sur les PA Importants en niveau de maturité Faible
- A moyen terme sur les PA Essentiels en niveau de maturité Partiel
- A moyen-long terme sur les PA Importants en niveau de maturité Partiel et sur les PA Essentiels ou Importants en niveau de maturité Raisonné

Prioriser les enjeux RSE

Les enjeux potentiels d'une démarche RSE sont très nombreux, mais le cabinet de géomètre-expert ne peut agir sur tous en même temps. Il faut donc les prioriser pour définir une stratégie RSE cohérente. C'est en ce sens que le référentiel Géomètres-Experts a été élaboré, avec une priorisation préalable des enjeux RSE pour la profession. Cela permet ainsi aux cabinets de géomètres-experts de gagner du temps sur cette étape et d'affiner la priorisation en fonction de leur spécificité.

Définir et déployer un plan d'actions RSE

L'objectif est de traduire en actions opérationnelles les enjeux RSE priorisés dans les étapes précédentes.

Le plan d'engagement se compose de fiches actions qui sont structurées selon le format suivant :

- Descriptif précis de l'action (quoi ?)
- Mode de mise en œuvre (comment ?)
- Acteurs à mobiliser (qui ?)
- Echancier (quand ?)
- Objectifs à atteindre à 1 an, 2 ans et 3 ans (pourquoi ?)
- Moyens à mobiliser (combien ?)
- Indicateurs de suivi (résultat ?)

Ce plan d'actions doit ensuite être piloté par un responsable RSE dont le rôle est d'être le chef d'orchestre, accompagné par des relais dans l'ensemble des services qui sont des référents pour la mise en œuvre des actions (exemple, le responsable RH, achats, développement commercial...) et par une commission RSE au plus haut niveau du cabinet de géomètre-expert (comité de direction) pour piloter la démarche RSE et rendre compte aux parties prenantes.

Il existe plusieurs indicateurs de suivi de projets que le cabinet de géomètre-expert peut appliquer :

- Indicateurs de moyens humains, financiers, physiques (mise à disposition gratuite de matériel, locaux, moyens logistiques, moyens de promotions, etc.)
- Indicateurs de résultats qualitatifs ou quantitatifs
- Indicateurs d'impact pour mesurer le changement apporté par un projet.
- Moyens à mobiliser (combien ?)
- Indicateurs de suivi (résultat ?)



Le parcours d'engagement RSE

Découvrir la RSE



Le parcours d'engagement RSE

Ce parcours repose sur différents outils qui seront mis à disposition des cabinets de géomètre-expert pour leur permettre de s'engager progressivement dans la RSE



Découvrir la RSE

Les cabinets de géomètres-experts ont à leur disposition :

- la cartographie des parties prenantes de la profession
- un outil de test pour évaluer en ligne en quelques minutes leur niveau de maturité RSE

Se former

Les cabinets de géomètres-experts pourront bénéficier d'une formation à la RSE adaptée à la profession et alignée sur le référentiel RSE Géomètres-Experts.

Cette formation sera structurée en 2 demi-journées avec une ½ journée pour bien comprendre les enjeux de la RSE et une ½ journée portant sur le passage à l'action pour mettre en place une démarche RSE.

Se faire accompagner

Les cabinets de géomètres-experts pourront bénéficier d'un outil leur permettant de réaliser un diagnostic afin d'évaluer leur niveau de maturité RSE, de recenser leurs actions déjà existantes, de mettre en place et déployer un plan d'actions RSE, à l'aide d'un consultant expert : Agence LUCIE, Bureau VERITAS ou autres consultants.

Se faire labelliser

Les cabinets de géomètres-experts peuvent bénéficier d'un dispositif de labellisation en fonction du niveau de maturité et d'engagement qu'ils souhaitent viser :

-Niveau « Engagé RSE » : niveau peu exigeant, il s'adresse en priorité aux cabinets de géomètres-experts qui débutent en RSE pour faire leurs premiers pas. Pour ce faire, la marche à suivre est la suivante :

- Mesure du niveau de maturité RSE par le cabinet de géomètre-expert à partir de l'outil de diagnostic RSE mis à la disposition par l'OGE avec un contrôle dont les

modalités seront définies ultérieurement par le Conseil supérieur de l'OGE

- Si le cabinet obtient un score inférieur ou égal à 300 points sur 1000, attribution par l'OGE d'un certificat «Engagé RSE».

-Niveau « Performant RSE » : niveau exigeant, il s'adresse aux cabinets de géomètres-experts ayant déjà mis en place un plan d'actions sur au moins 3 ou 4 thématiques (Relations et conditions de travail, Environnement, Développement local et intérêt général...). Pour ce faire, la marche à suivre est la suivante :

- Mesure du niveau de maturité RSE par le cabinet de géomètre-expert à partir de l'outil de diagnostic RSE mis à disposition par l'OGE avec un contrôle dont les modalités seront définies ultérieurement par le Conseil supérieur de l'OGE
- Si le cabinet de géomètres-experts obtient un score supérieur à 300 points sur 1000 et inférieur ou égal à 600 points sur 1000, attribution par l'OGE d'un label «Performant RSE » au cabinet de géomètre-expert pour une période de deux ans
- Après la période de 2 ans, réévaluation par le cabinet de géomètres-experts de son score pour mesurer ses progrès en utilisant l'outil de diagnostic et renouveler sa labellisation selon la même démarche.

-Niveau « Avancé » : niveau très exigeant, il s'adresse aux cabinets de géomètres-experts expérimentés en RSE qui justifient d'un score supérieur à 600 points sur 1000, ayant une démarche RSE globale portant sur l'ensemble des thématiques et enjeux, mais également aux cabinets bénéficiant du label « Performant RSE » depuis au moins 2 ans et qui souhaitent aller plus loin. Pour ce faire, les cabinets peuvent candidater auprès des organismes externes de labellisation de leur choix.





**REPÈRES
EXPERTS**

**RESPONSABILITE
SOCIETALE DES
ENTREPRISES**

DANS LA MÊME COLLECTION



LES NORMES ORDINALES SUR L'ACTE FONCIER

LA DÉLIMITATION DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES



LA COPROPRIÉTÉ



LA PROCEDURE DE LOTISSEMENT



**LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU GÉOMÈTRE-EXPERT
DANS LA MAQUETTE NUMÉRIQUE ET LE BIM**



**EXPERTISE DE LA MESURE :
QUELLE TECHNOLOGIE POUR QUELS USAGES ET QUELLE PRÉCISION ?**



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

40, avenue Hoche - 75 008 PARIS
Tél : 01 53 83 88 00
www.geometre-expert.fr